



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E3 - Physique et technique des équipements et supports (PTES) - BTS MAV (Metiers de l'audiovisuel) - Session 2019

1. Rappel du contexte

Ce corrigé concerne le sujet d'examen de la session 2019 du BTS Métiers de l'Audiovisuel, option Gestion de la Production. L'épreuve se divise en deux parties : l'environnement économique et juridique, et la technologie des équipements et supports. Les questions portent sur la production d'un documentaire intitulé "LA COUR DES GRANDS".

2. Correction des questions

1.1. Indiquer les raisons pour lesquelles O2B Films a proposé son projet de documentaire à France 5.

La chaîne France 5 est spécialisée dans les documentaires et les programmes culturels, ce qui correspond au type de contenu produit par O2B Films. De plus, France 5 a une audience intéressée par des sujets de société, ce qui renforce la pertinence du projet.

1.2. Expliquer en quoi le préachat du documentaire permet à France Télévisions de remplir ses obligations réglementaires.

Le préachat permet à France Télévisions de respecter ses obligations de production locale en soutenant la création d'œuvres audiovisuelles françaises. Cela contribue à la diversité de l'offre de programmes et à la promotion de la culture française.

1.3. Citer les sources des recettes qui alimentent le fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia géré par le CNC.

- Les contributions des diffuseurs.
- Les taxes sur les services de télévision.
- Les revenus des jeux de hasard et des paris.

1.4. Identifier le type d'aide et le montant sollicité auprès du CNC par O2B Films.

O2B Films a sollicité une aide sélective à la production d'un montant de 40 000 € HT.

1.5. Présenter les différentes conditions que le CNC a vérifiées pour accorder l'autorisation préalable.

- Le respect des conditions de financement.
- La part de financement français dans le budget total.
- La conformité des dépenses avec les règles du CNC.

1.6. Préciser les obligations auxquelles O2B Films doit se conformer pour obtenir l'autorisation définitive.

O2B Films doit fournir un dossier complet dans les délais impartis, prouver la réalisation de l'œuvre, et respecter les engagements financiers pris lors de la demande d'aide.

2.1. Expliquer les risques couverts dans la rubrique garantie « Cast - Non apparition » du contrat d'assurance.

Cette garantie couvre les pertes financières liées à l'absence d'un acteur principal lors du tournage, ce qui pourrait compromettre la production du documentaire.

2.2. Rédiger la clause à insérer dans le contrat de travail du réalisateur.

« Le présent contrat est soumis à l'aptitude médicale requise par la compagnie d'assurance. En cas d'aptitude non conforme, le contrat sera nul et non avenue. »

2.3. Lister les formalités à envisager pour l'entrée de l'équipe de tournage en Russie.

- Obtenir un visa de tournage.
- Déclarer le matériel audiovisuel auprès des autorités douanières.
- Assurer la couverture d'assurance pour le tournage en Russie.

2.4. Indiquer la garantie du contrat d'assurance applicable en cas de dégradation du mobilier.

La garantie « Biens confiés » couvre les dommages causés aux biens d'autrui, y compris le mobilier de l'hôtel.

2.5. Calculer le montant du dommage pris en charge par l'assurance lors d'un éventuel sinistre sur un coffre d'une valeur approximative de 10 000 €.

En supposant une franchise de 2 500 €, le montant pris en charge serait de $10\,000\text{ €} - 2\,500\text{ €} = 7\,500\text{ €}$.

3.1. Expliquer la signification de l'« Avenant N°1 au contrat de préachat sans droit à recettes ».

Il s'agit d'un document qui précise les conditions de diffusion du documentaire sans que le diffuseur ne puisse réclamer de recettes sur les ventes ou les droits d'exploitation.

3.2. Déterminer les possibilités de diffusion linéaire à titre exclusif du documentaire.

France Télévisions a le droit de diffuser le documentaire en exclusivité pendant une période de 12 mois après la première diffusion.

3.3. Expliciter les possibilités de diffusion non linéaire.

Les possibilités incluent la mise à disposition du documentaire sur les plateformes de replay et de VOD, permettant aux téléspectateurs de le visionner à la demande.

3.4. Présenter l'organisme en charge de la mesure d'audience de la télévision en France.

L'organisme en charge est Médiamétrie, qui mesure l'audience des programmes télévisés en France.

3.5. Définir le terme part d'audience.

La part d'audience est le pourcentage de téléspectateurs d'une chaîne par rapport au total des téléspectateurs regardant la télévision à un moment donné.

3.6. Donner les résultats d'audience du documentaire.

Le documentaire a enregistré une audience de 1,6 million de téléspectateurs lors de sa diffusion.

3.7. Calculer le nombre de téléspectateurs sur la plage horaire de diffusion.

En se basant sur la part d'audience de 15,9%, et en supposant 10 millions de téléspectateurs, le nombre de téléspectateurs serait de $15,9\% \times 10\,000\,000 = 1\,590\,000$.

3.8. Comparer le score d'audience par rapport aux autres programmes de France 5.

Le documentaire a obtenu un score supérieur à la moyenne des programmes diffusés en seconde partie de soirée, qui est généralement autour de 1 million de téléspectateurs.

3.9. Comparer ces résultats à ceux des programmes similaires diffusés sur d'autres chaînes.

Le documentaire a surpassé les programmes similaires sur d'autres chaînes, qui ont enregistré entre 800 000 et 1,2 million de téléspectateurs.

3. Synthèse finale

Les erreurs fréquentes incluent le manque de précision dans les réponses, l'oubli de justifications et le non-respect des consignes de présentation. Il est essentiel de bien lire chaque question et de structurer les réponses de manière claire et concise. Pour l'épreuve, il est conseillé de gérer son temps

efficacement, de répondre d'abord aux questions les plus simples, et de relire ses réponses pour éviter les erreurs d'inattention.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.